
Nombre de membres

Séance du 21 février 2019 à 18h30

en exercice: 22

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement convoquée le 13 février 2019, s'est réunie sous la présidence de Mr Gérard CLAVE.

Présents : 14

Sont présents: Florence FOURCADE, Louis JOLY, David SARROCA, Gerard CLAVE, Jean LAVIGNE, Georges DULONG, Nathalie VEPER, Jean-Pascal FORT, Thierry TOURREILLE, Laurent JOANNY, Carole MARTINEZ, Michel RULAND, Francis CRABARIE, Louis MAYSOUNAVE.

Votants: 14

Excuses: Jean-Claude RIBEIRO, Bertrand SASSUS, Richard SEGURET, Benoit DOSSAT, Jean-Yves PIQUE, Christian DUCLOS, Jean CASSOU, Laurent GIMENEZ,

Secrétaire de séance: Francis CRABARIE

Secrétaire du syndicat: Martine MENGELLE

SEANCE OUVERTE A 18H30

I - REVALORISATION INDEMNITES DES ELUS AU 01/01/2019 - 2019 100

Monsieur le Président informe le comité syndical que depuis le 01/01/2019, les montants bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application du nouvel indice brut terminal 1027 de la fonction publique. (donc l'indice brut terminal passe de 1022 à 1027)

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- accepte que les indemnités des élus (président et vice-présidents) soient calculés en fonction de l'indice brut terminal 1027 à compter du 01/01/2019.

II - PROGRAMMATION TRAVAUX 2019/2020 - 2019 101

Monsieur le Président donne lecture au comité syndical du rapport de contrôle de l'exécution du contrat d'affermage de l'exercice 2017 établi courant décembre 2018 par le bureau d'études 2AE .

Les ouvrages ou infrastructures du service ont été construites à partir des années 1950-1960 et suivantes.

Il s'avère que des travaux importants sont nécessaires à l'amélioration du fonctionnement du service, la mise à niveau et la pérennisation du patrimoine pour un montant estimatif de 1 095 700,00 HT sur 10 ans.

Priorité 1 298100 € (entre 1 an et 2 ans)

Priorité 2 344250 € (entre 2 et 5 ans)

Priorité 3 453350 € (entre 5 et 10 ans)

Mr le Président propose de réaliser une premier tranche de travaux de sécurité et mise aux normes des ouvrages, réhabilitation des réservoirs etc... sur 2019 et 2020 pour un montant estimatif de 502 350,00 € HT.

(Priorité 1 total 298100 € et une partie priorité 2 total 204250 €).

Ces travaux seront financés par un emprunt de 200000 € et le reste par des fonds propres.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents:

- accepte la réalisation des travaux pour un montant de 502 350,00 € HT sur 2019 et 2020.

- autorise Monsieur le Président a consulté les établissements bancaires pour la réalisation d'un emprunt de 200 000,00 €.

- accepte le plan de financement,

III - MISSION MAITRISE D'OEUVRE TRAVAUX DE REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DES OUVRAGES SYNDICAUX - 2019 102

Monsieur le Président fait savoir au comité syndical que le bureau d'étude 2AE nous propose une mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de mise aux normes des ouvrages syndicaux pour un montant de 24 937,00 € HT

Cette mission comprend l'avant-projet, le projet, l'assistance passation contrats de travaux, le visa d'exécution, la direction de l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents:

- accepte et approuve la proposition de Mr le Président,
- autorise Mr le Président à signer la proposition de prix pour un montant de 24 937,00 € HT avec le bureau d'études 2AE pour la mission de maîtrise d'oeuvre afin de réaliser les travaux de réhabilitation et de mise aux normes des ouvrages syndicaux.

SEANCE LEVEE A 20H00

Le Président,
G.CLAVE

